

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Marque commerciale

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Dénomination chimique

Hydroxyde de potassium

Numéro d'enregistrement (REACH)

01-2119487136-33-xxxx

Numéro CE

215-181-3

Numéro CAS

1310-58-3

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes

produit vétérinaire pour décorner de veaux
utilisation professionnelle

Utilisations déconseillées

L'information n'est pas mentionnée.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Ing. Jaroslav Holcepl - Heap Co 2.000

Ohrazenice 151

262 23 Jince

Tchèque, République

téléphone: +420 311 533 336

e-mail: obchod@heapco.cz

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Service d'information d'urgence

Numéro ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Ce
numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les
centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poi-
son et de toxicovigilance fournissent une aide médi-
cale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et
7 jours sur 7

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.16	substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux	Cat. 1	(Met. Corr. 1)	H290
3.10	toxicité aiguë (orale)	Cat. 4	(Acute Tox. 4)	H302
3.2	corrosion cutanée/irritation cutanée	Cat. 1A	(Skin Corr. 1A)	H314
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	Cat. 1	(Eye Dam. 1)	H318

Remarques

Pour le texte intégral des phrases H: voir la RUBRIQUE 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Corrosion cutanée provoque des lésions cutanées irréversibles, telles qu'une nécrose visible au travers de l'épiderme et dans le derme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Mention

Danger

d'avertissement

Pictogrammes

GHS05, GHS07



Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

Mentions de danger

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Conseils de prudence - prévention

P260	Ne pas respirer les poussières.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence - intervention

P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

2.3 Autres dangers

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance	hydroxyde de potassium
Numéro d'enregistrement (REACH)	01-2119487136-33-xxxx
Numéro CE	215-181-3
Numéro CAS	1310-58-3
Teneur % en poids	>85 %

Remarques

Limites de concentration spécifiques:
Eye Irrit. 2; H319: $0,5 \% \leq C < 2 \%$
Skin Corr. 1A; H314: $C \geq 5 \%$
Skin Corr. 1B; H314: $2 \% \leq C < 5 \%$
Skin Irrit. 2; H315: $0,5 \% \leq C < 2 \%$.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Notes générales

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Après inhalation

Fournir de l'air frais. Enlever les vêtements contaminés. Consulter un médecin.

Après contact cutané

Enlever les vêtements contaminés. Laver intensivement avec de l'eau claire (30-32° C) . Consulter un médecin.

Après contact oculaire

Rincer immédiatement à l'eau pendant au moins 20 minutes . Consulter un médecin. Continuer à rincer pendant un transport.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Possibilité de brûlures chimiques lors de la réaction avec des acides en raison de la forte génération de chaleur et des éclaboussures du mélange réactionnel. L'ingestion provoque des brûlures dans le tube digestif. De petites quantités provoquent de la douleur brûlante, un resserrement de la gorge et des vomissements. Des doses élevées provoquent une destruction extensive, une perforation gastrique.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Des soins médicaux immédiats sont nécessaires après un contact direct avec le produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

non inflammable, définir les moyens d'extinction en fonction d'un incendie à proximité

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau à pleine puissance

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter des vêtements de protection et un appareil respiratoire autonome .

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mettre les personnes à l'abri. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Équipements de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser mécaniquement. Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Neutraliser le résidu avec de l'acide sulfurique dilué ou de l'acide chlorhydrique dilué. Laver soigneusement la zone affectée à l'eau. En cas de déversement important appel aux pompiers. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Instructions de manipulation et de stockage: voir rubrique 7. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Respecter les règles de travail. Utilisation d'une ventilation locale et générale. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans des entrepôts fermés. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Stocker à l'écart des autres matières. Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Stocker dans un récipient fermé. L'entrepôt doit être bien ventilé, sec, équipé d'une trousse de premiers soins, d'une source d'eau potable et protégé des personnes non autorisées. Conserver à l'écart des substances comburantes. Les conteneurs de stockage ne doivent pas être en aluminium, en étain ou en zinc.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir rubrique 1.2.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle (limites d'exposition sur le lieu de travail)

Pays	Nom de l'agent	No CAS	Identificateur	VME [ppm]	VME [mg/m³]	VLCT [ppm]	VLCT [mg/m³]	VP [ppm]	VP [mg/m³]	Mention	Source
FR	poussières réputées sans effet spécifique		VME		10					i	INRS
FR	poussières réputées sans effet spécifique		VME		5					r	INRS
FR	hydroxyde de potassium	1310-58-3	VME				2				INRS

Mention

i Fraction inhalable
r Fraction alvéolaire
VLCT Valeur limite court terme (limite d'exposition à court terme): valeur limite au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition et qui se rapporte à une période de quinze minutes (sauf indication contraire)
VME Valeur limite de moyenne d'exposition (limite d'exposition à long terme): mesuré ou calculé par rapport à une période de référence de huit heures, moyenne pondérée dans le temps (sauf indication contraire)
VP Valeur plafond au-dessus de laquelle il ne devrait pas y avoir d'exposition (ceiling value)

DNEL/DMEL/PNEC pertinents et autres seuils d'exposition

• valeurs relatives à la santé humaine

Effet	Seuil d'exposition	Objectif de protection, voie d'exposition	Utilisé dans	Durée d'exposition
DNEL	1 mg/m³	homme, par inhalation	professionnels	chronique - effets locaux
DNEL	1 mg/m³	homme, par inhalation	consommateur (ménages privés)	chronique - effets locaux
DNEL	1 mg/cm³	homme, par inhalation	consommateur (ménages privés)	chronique - effets systémiques

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Les méthodes de mesure de l'air sur le lieu de travail doivent être conformes aux normes EN 482 et EN 689. Utiliser une ventilation locale par aspiration. Assurer des douches sécurité et des douches oculaires sur le lieu de travail.

Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Laver la peau avec de l'eau chaude après le travail. Traiter la peau avec une crème réparatrice adaptée.

Protection des yeux/du visage

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

Protection de la peau

• protection des mains

Porter des gants appropriés. Matériau approprié des gants: Nitrile. Avant usage vérifier l'étanchéité/l'imperméabilité.

• protection de la peau autre que les mains

Porter des vêtements de protection. Matériel: sergé. Chaussures protégeant contre les produits chimiques.

Protection respiratoire

N'est pas requise en cas de bonne ventilation dans des conditions normales d'utilisation. En cas de formation de poussière, utiliser un respirateur à filtre P2.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État physique	solide
Couleur	blanc
Odeur	inodore

Autres paramètres physiques et chimiques

(valeur de) pH	14 (20 °C)
Point de fusion/point de congélation	360 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	1.320 – 1.324 °C
Point d'éclair	non déterminé
Taux d'évaporation	non déterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	non déterminé
Limites d'explosivité des nuages de poussière	non déterminé
Pression de vapeur	non déterminé
Densité	non déterminé
Densité relative	2,044 à 20 °C (air = 1)
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau	entièrement soluble
Coefficient de partage	
n-octanol/eau (log KOW)	non déterminé
Température d'auto-inflammabilité	non déterminé
Viscosité	non pertinent (matière solide)
Propriétés explosives	non déterminé
Propriétés comburantes	non déterminé

9.2 Autres informations

Il n'existe pas de données disponibles.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Peut être corrosif pour les métaux. Réaction exothermique avec l'eau.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique. Réagir avec des métaux actifs en dégageant le gaz hydrogène inflammable. Réaction exothermique avec des acides. Réagit violemment au contact de l'eau.

10.4 Conditions à éviter

Températures extrêmement élevées ou basses. Instable dans l'air. Humidité (substance hygroscopique).

10.5 Matières incompatibles

métaux légers (en vertu du dégagement d'hydrogène dans un milieu acide/ alcalin) - danger d'explosion!, acides, nitriles, métaux alcalino-terreux sous forme de poudre, composés d'ammonium, cyanures, magnésium, composés nitrés organiques, composés organiques inflammables, phénols, verre, matières plastiques, tissus animaux et végétaux

10.6 Produits de décomposition dangereux

L'hydroxyde de potassium absorbe le CO₂ de l'atmosphère. Hydrogène: facilement inflammable, réagit avec certains métaux et leurs composés.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion.

Corrosion/irritation cutanée

Provoque de graves brûlures. pH= 14. Si la peau n'est pas traitée immédiatement, une ampoule mal cicatrisée se formera, laissant une cicatrice. Même le contact avec une solution plus faible est dangereux car il commencera à faire mal plus tard (même après plusieurs heures).

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque de graves lésions des yeux. pH = 14.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Résumé de l'évaluation des propriétés CMR

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales, cancérigène ni toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles.

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique. Éviter le rejet dans l'environnement. Informer les autorités compétentes en cas de fuite dans l'environnement.

12.2 Persistance et dégradabilité

Des données ne sont pas disponibles.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Des données ne sont pas disponibles.

12.4 Mobilité dans le sol

Des données ne sont pas disponibles.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Conformément aux résultats de son évaluation, cette substance n'est pas une substance PBT ou vPvB.

12.6 Autres effets néfastes

Effet nocif dû au changement de pH. Même après dilution, former un mélange corrosif avec de l'eau. La neutralisation dans les stations d'épuration est possible. Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. La neutralisation dans les stations d'épuration est possible. Éliminer le contenu/récepteur dans une installation autorisée de traitement des déchets.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance. Éliminer le contenu/récepteur dans une installation autorisée de traitement des déchets.

Remarques

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

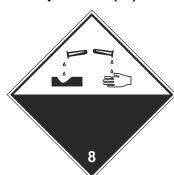
RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1	Numéro ONU	1813
14.2	Désignation officielle de transport de l'ONU	HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE
14.3	Classe(s) de danger pour le transport	
	Classe	8 (matières corrosives)
14.4	Groupe d'emballage	II (matière moyennement dangereuse)
14.5	Dangers pour l'environnement	aucune (pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses)
14.6	Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Il n'y a aucune information additionnelle.
14.7	Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC	
	Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.	

Informations pour chacun des règlements types des Nations unies

• Transport par route, par rail ou par voie navigable de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN)

Numéro ONU	1813
Désignation officielle	HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE
Classe	8
Code de classification	C6
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8



Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 kg
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	E
Numéro d'identification du danger	80

• Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG)

Numéro ONU	1813
Désignation officielle	HYDROXYDE DE POTASSIUM SOLIDE
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8



Dispositions spéciales (DS)	-
Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	1 kg
EmS	F-A, S-B
Catégorie de rangement (stowage category)	A
Groupe de séparation	18 - Alcalis

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

• Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR)

Numéro ONU	1813
Désignation officielle	Hydroxyde de potassium solide
Classe	8
Groupe d'emballage	II
Étiquette(s) de danger	8



Quantités exceptées (EQ)	E2
Quantités limitées (LQ)	5 kg

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labeling and Packaging) des substances et des mélanges

• Restrictions selon REACH, Annexe XVII

pas énuméré

• Liste des substances soumises à autorisation (REACH, Annexe XIV) / SVHC - liste des candidats

pas énuméré

• Directive Seveso

Pas énuméré.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique pour cette substance a été effectuée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
CMR	Cancérogène, Mutagène ou toxique pour la Reproduction
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
DMEL	Derived Minimal Effect Level (dose dérivée avec effet minimum)
DNEL	Derived No-Effect Level (dose dérivée sans effet)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)

Fiche de Données de Sécurité

selon le Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

Crayon à cautériser BELOTY ad us. vet.

Numéro de la version: GHS 1.0

Date d'établissement: 11.02.2020

Abr.	Description des abréviations utilisées
INRS	Aide mémoire technique INRS sur les valeurs limites d'exposition (ED 984) (http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984)
MARPOL	La convention internationale concernant la pollution de la mer (abrev. de "Marine Pollutant")
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
PNEC	Predicted No-Effect Concentration (concentration prédite sans effet)
ppm	Parties par million
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
SVHC	Substance of Very High Concern (substance extrêmement préoccupante)
VLCT	Valeur limite court terme
VME	Valeur limite de moyenne d'exposition
VP	Valeur plafond
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

Principales références bibliographiques et sources de données

- Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2015/830/UE
- Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP, UE SGH)

Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)

Code	Texte
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

Clause de non-responsabilité

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.